



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 20 juillet 2020 à 18h00 le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 10 juillet 2020 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique au Palatinu sous la présidence de Monsieur Laurent MARCANGELI, Le Maire.

Etaient présents :

Laurent Marcangeli, Stéphane Sbraggia, Stéphane Vannucci, Simone Guerrini, Pierre Pugliesi, Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Jacques Billard, Nicole Ottavy, Charles Voglimacci, Jean-Pierre Aresu, Annie Sichi, Christophe Mondoloni, Aurélia Massei, Dominique Carlotti, Camille Bernard, Jean-Pierre Sollacaro, Marie-Noëlle Nadal, Jean-François Luccioni, David Frau, Isabelle Falchi, Marie-Antoinette Santoni-Brunelli, Christelle Combette, Christian Bacci, Paul Mancini, Laetitia Maroccu, Muriel Piera, Emmanuelle Villanova, Alain Nicolai, Marie-Françoise Gaffory Fau, Pierre-Laurent Audisio, Basiliu Moretti, Alexandre Farina, Marine Ponzevera, Marine Schinto, Danielle Antonini, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Vanina Angelini-Buresi, Julia Tiberi, Etienne Bastelica

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Caroline Corticchiato à Christophe Mondoloni, Annie Costa-Nivaggioli à Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Danielle Flamencourt à Annie Sichi, Isabelle Jeanne à Pierre Pugliesi, Philippe Kervella à Stéphane Sbraggia, Sébastien Deliperi à Jean-Pierre Aresu, Isabelle Feliciaggi à Jean-André Miniconi

Etaient absents :

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	42
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Madame Marine Schinto, est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02A-212000046-20200720-2020_173-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 29/07/2020
Affichage : 29/07/2020
Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du lundi 20 juillet 2020
Délibération N° 2020/173
Création du Prix du Livre d'Art au Palais Fesch - Musée des Beaux-Art

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Si la France regorge de prix littéraires couvrant l'univers romanesque, des nobles prix de « La rentrée », Renaudot, Femina, Médicis, notre cher Goncourt, Prix de l'Académie française, certains déclinant essais et œuvres poétiques ;

Si nombre de manifestations, établissements privés ou publics, lycées, collèges, salon du livre, etc., créent des récompenses, qui un prix de la nouvelle, qui celui du premier roman, etc. ;

Curieusement le pays de Racine et du Nicolas Poussin, dont l'histoire a su reconnaître art et théâtre en bâtissant à leur gloire des palais, la Comédie française, le Louvre, et plus encore, la France n'a jamais pensé à primer le support qui permet à celui qui ne peut visiter ces beaux lieux, d'y avoir noblement accès via le média du livre.

Quelques prix mentionnent bien dans leur intitulé le terme *art*. C'est le Prix des libraires du livre d'art et du beau livre, le prix Drouot des amateurs du livre d'art, le Prix du Syndicat National des Antiquaires du livre d'art. Point plus.

Nous sommes à Ajaccio, et en son cœur son palais si bien nommé, le Palais Fesch - Musée des Beaux-arts. Nous nous intéresserons de fait et par la force des choses, au livre d'art, le Palais Fesch-musée des Beaux-Arts étant l'un des rares Musées des Beaux-arts en France à éditer ses propres ouvrages d'art depuis plus de deux décennies à l'instar des autres Musées qui font appel à la Réunion des Musées Nationaux (RMN).

Plus précisément celui qui nous raconte l'histoire de l'art, car il s'agit bien de transmettre, de parler au creux du cœur de nos visiteurs attentifs lorsqu'ils viennent voir nos expositions, aussi bien permanentes que temporaires. La soif d'apprendre s'éteint à la source de ce palais des savoirs, notre Musée d'Ajaccio, en son centre-cœur.

C'est la plus belle des aventures qui offre à Ajaccio la possibilité d'être la ville qui répare cette absence de regard sur nos chercheurs, nos grands enseignants, notre élite, ceux qui tissent ce tricot subtil de la connaissance en mêlant textes, gravures, mémoire.

L'une rencontre l'une qui en parle à l'autre. Cela s'est fait ainsi.

C'est « la relation humaine » qui nous rassemble ici, c'est elle l'aventure-clé. Philippe Costamagna a ouvert la porte, il a écouté. Il a accepté de construire ce projet, il savait qu'il pouvait détenir l'excellence. Et c'est ainsi qu'il l'a conçu.

Ce projet du Prix du Livre d'art sera présidé par Pascale Le Thorel, Présidente des éditeurs d'art et de beaux livres du Syndicat national de l'édition. Philippe Costamagna en sera le vice-président ; Mychèle Leca, secrétaire générale ; et Albert Dichy, Directeur littéraire de l'Institut de la Mémoire de l'Édition contemporaine, en sera le Conseil littéraire.

Le jury sera composé des plus grands spécialistes de notre territoire, chacun représentant une institution du plus grand des prestiges, tous voyageant en expertise époques et lieux :

- ✓ Éric de Chassey : Directeur général de l'Institut National d'Histoire de l'Art.
- ✓ Laurence des Cars : Présidente du musée d'Orsay et du musée de l'Orangerie à Paris.
- ✓ Marie-Christine Labourdette : Présidente de la Cité de l'architecture et du patrimoine.
- ✓ Jean de Loisy : Directeur de l'École nationale supérieure des Beaux-arts de Paris.
- ✓ Sophie Makariou : Présidente du Musée national des arts asiatiques – Musée Guimet.
- ✓ Philippe Morel : Professeur des universités, Histoire et civilisations.

- ✓ Marielle Pic : Conservateur général et directrice du département des Antiquités orientales au Musée du Louvre.

Le Prix du Livre d'art, c'est l'assurance d'une couverture médiatique d'envergure nationale.

Le Prix du catalogue d'exposition, c'est la transmission récompensée.

Le Prix du Livre d'art étranger, c'est la presse internationale qui vient chez nous.

Le Prix du Livre d'art a trouvé le lieu et la formule.

Le Prix du Livre d'art a trouvé sa maison.

Nous vous proposons de l'accepter.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

Que la création du Prix du Livre d'Art par le Palais Fesch-musée des Beaux-arts durant l'année 2020 revêt un intérêt public et soit organisé en vue de la connaissance, de l'éducation et du plaisir du public.

D'AUTORISER Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à la création de ce prix et son plan de financement détaillé ci dessous.

Budget total création du Prix du Livre d'Art : 25 000 €

Participation Ville d'Ajaccio : 14 584 €

Participation Collectivité de Corse (50%HT) : 10 416 €

Les dépenses sont détaillées dans le budget prévisionnel figurant en annexe du présent rapport, ainsi 5 000 € sont dévolus à la dotation en prix (chapitre 67) et 20 000 € à l'organisation de la manifestation (chapitre 011).

D'AUTORISER Monsieur Le Maire à demander des subventions auprès de la Collectivité de Corse ainsi que du Ministère de la Culture, et à tout organisme susceptible d'apporter un financement.

D'AUTORISER Monsieur Le Maire à recevoir du mécénat dans le cadre de ce Prix tant en numéraire qu'en nature.

DE DIRE QUE le budget relatif à la création de ce prix joint en annexe est proposé à l'inscription budgétaire du budget primitif 2020 en dépenses chapitre 011 et chapitre 67, fonction 322 et en recettes chapitres 70 / 74 / 13.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de Madame Simone GUERRINI, adjointe déléguée

Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 20 juillet 2020,

CONSIDERANT

Que le Palais Fesch-musée des Beaux-arts est l'un des rares musées des Beaux-arts en France à éditer ses propres ouvrages d'art depuis plus de deux décennies à l'instar des autres musées qui font appel à la Réunion des Musées Nationaux (RMN).

Que ces livres d'art sont présents dans les librairies spécialisées nationales et étrangères, dans le réseau RMN et auprès des grands diffuseurs tels que la FNAC et représentent un support incontestable et incontesté de diffusion de la culture, permettant de diffuser le savoir mais aussi de laisser la possibilité à tout un chacun d'y revenir à loisir.

Que la proposition de création du « Prix du Livre d'Art » par le Palais Fesch-musée des Beaux-arts revêt un intérêt public et est organisé en vue de la connaissance et de l'éducation du public.

AUTORISE

Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à la création de ce prix et son plan de financement détaillé ci dessous.

Budget total création du Prix du Livre d'Art : 25 000 €

Participation Ville d'Ajaccio : 14 584 €

Participation Collectivité de Corse (50%HT) : 10 416 €

Monsieur Le Maire à demander des subventions auprès de la Collectivité de Corse ainsi que du Ministère de la Culture, et à tout organisme susceptible d'apporter un financement.

Monsieur Le Maire à recevoir du mécénat dans le cadre de ce Prix du Livre d'Art tant en numéraire qu'en nature.

DIT QUE

Le budget relatif à la création de ce prix joint en annexe est proposé à l'inscription budgétaire du budget primitif 2020 en dépenses chapitre 011 et chapitre 67, fonction 322 et en recettes chapitres 70 / 74 / 13.

VOTE

A l'unanimité de ses membres présents et représentés.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)



POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Laurent MARCANGELI